



# COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

## Procès-Verbal n° 02

Réunion du :	<b>Jeudi 21 mai 2026</b>
Président :	<b>M. Emile TASSISTRO</b>
Secrétaire :	<b>M. Jean-Louis NOZZI</b>
Présents :	<b>MM. Jean-Pierre FRANCESCHINI – Francis GALIMI – Blaise SASSO</b>

### MODALITES DE RECOURS

Les décisions prises par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales peuvent être contestées devant le Tribunal Judiciaire de Toulon.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet du District du Var dans le respect des dispositions des Articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du Code du Sport.

En application de l'article 16 des statuts du District du Var de Football, sis 169 Avenue Charles Marie-Brun – 83130 LA GARDE, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie au siège du District le jeudi 21 mai 2026 à 16h00 afin d'examiner les candidatures en vue des élections du Comité de Direction du District du Var.

La C.S.O.E a pris connaissance des attributions que lui confèrent les statuts du District

### **A – ELECTION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION**

- La Commission s'est réunie suite aux démissions de MM Alberto PORTELLA et Francis PERCEPIED pour raisons personnelles, réceptionnée par mail le 22 août 2025 et le 31 décembre 2025 au secrétariat du District du Var.

- Le Président du District M. André VITIELLO présente deux nouveaux candidats majeur pour les remplacer : MM José VIVERO et Sébastien SOULAS.

- La Commission a noté que ces candidatures, en date du 23 avril 2026 et 07 mai 2026, ont été réceptionnées au secrétariat du District du Var, par pli recommandé avec accusé de réception les 03 et 12 mai 2026 (art. 12.5.2 des Statuts).

- Elle a vérifié que les candidats étaient licenciés et domiciliés sur le territoire du District et qu'ils avaient signés leur déclaration de candidature.

- La Commission a pris acte que les candidats répondent aux exigences statutaires.

La Commission déclare que les candidatures de MM José VIVERO et Sébastien SOULAS présentées par Monsieur André VITIELLO en vue de leur élection comme membre au Comité de Direction du District du Var de Football à l'Assemblée Générale d'Été du samedi 13 juin 2026, remplissent les conditions exigées par les Statuts.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales décide, en premier et dernier ressort, que les candidatures de MM José VIVERO et Sébastien SOULAS présentées par M. André VITIELLO, sont recevables.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales constate, en première et dernier ressort, de la régularité et de la recevabilité de la candidature en binôme pour la délégation à l'Assemblée Générale de la Ligue Méditerranée.

La réunion s'est terminée à 17h00

---

*Prochaine réunion*  
*Sur convocation*

**Le Président** : Emile TASSISTRO  
**Le Secrétaire** : Jean-Louis NOZZI